

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1417)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
M. Batut

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.